



NOTICE USAGERS

Protection des troupeaux contre la prédation

Sommaire

l.	Con	nexion à Safran	3
II.	Ider	ntification à Safran	4
1.	. С	réation d'un compte	4
2.	. С	onnexion via FranceConnect	7
III.	Ic	dentifiant ou mot de passe oublié	9
IV.	Α	ccès aux paramètres du compte	11
V.	Mes	s informations personnelles	12
1.	. N	Nodifier mon adresse électronique	13
2.	. N	Nodifier mon mot de passe	13
VI.	С	hoix du profil de connexion	14
VII.	E	space personnel	14
VIII.	N	Nodification des informations personnelles	15
1.	. N	1es demandes d'aide	17
	<mark>a.</mark>	Déposer une demande d'aide	17
	i.	Les différentes étapes de votre demande d'aide	17
	b.	Suivre mes demandes d'aide	24
	ii.	. Contribution pour modification	26
	iii	i. Demande de complément	27
	iv	v. Dupliquer une demande d'aide	29
	V.	. Partager la demande	30

I. Connexion à Safran

Il est possible d'accéder à Safran via :

- Le site institutionnel de l'ASP : https://www.asp-public.fr/aides
- Le site Telepac : https://www.telepac.agriculture.gouv.fr/telepac/
- Ou directement via le lien : https://safran.asp-public.fr/

En cliquant sur les liens ci-dessus, une nouvelle page s'ouvre et donne accès à un questionnaire permettant de vous orienter vers le téléservice permettant le dépôt d'une demande d'aide.





Pour mieux comprendre le classement de votre commune, vous trouverez ci-après la définition des zonages :

- <u>Cercle 0</u>: il correspond aux foyers de prédation, c'est à dire les communes où la récurrence interannuelle de dommages importants a été constatée. La liste des communes est arrêtée par le préfet coordonnateur du plan national d'actions sur le loup et activités d'élevage.
- <u>Cercle 1</u>: il correspond aux zones où au moins un acte de prédation sur le cheptel domestique a été constaté au cours de chacune des deux dernières années.
- <u>Cercle 2</u> : il correspond aux zones où des actions de prévention sont nécessaires du fait de la survenue possible de la prédation par le loup pendant l'année en cours
- <u>Cercle 3</u>: il correspond aux zones possibles d'expansion géographique du loup où des actions de prévention sont encouragées du fait de la survenue possible de la prédation par le loup à moyen terme.

II. Identification à Safran

Définition :

Un compte correspond à la personne qui demande une aide pour lui-même ou la structure dont il dépend (personne morale de droit privé/public). Ce compte est associé à une adresse mail unique.

Par exemple:

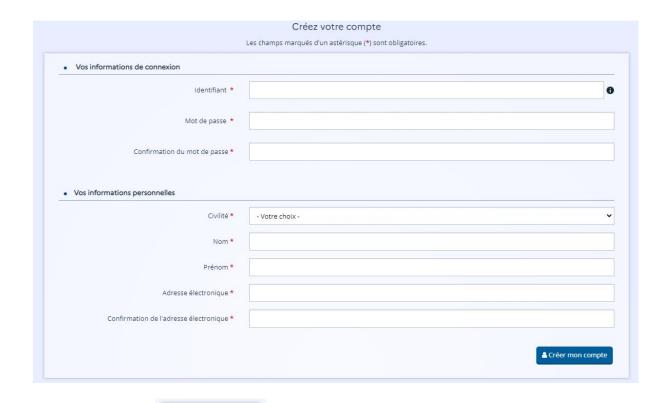
- Le trésorier de la structure X demande une aide pour le compte de la structure :
 Compte 1 avec adresse mail 1
- Le trésorier de la structure X demande une aide pour son propre compte : Compte 2 avec adresse mail 2

1. Création d'un compte

Sur la page de connexion, cliquer sur le bouton « Créer un compte » :



Compléter la totalité des informations sur l'écran de création de compte :



Puis cliquer sur :

Un message de validation de votre action s'affiche :

Créer mon compte



Un e-mail sera alors expédié sur votre messagerie, contenant un lien qui validera la création de votre compte :

Bonjour Madame Claire THIERIOT, Nous venons de recevoir une demande de création de compte à votre nom sur l'espace de la collectivité. Votre identifiant est : claire.thieriot Pour valider votre compte et accéder à votre espace personnel, merci de cliquer sur le lien suivant (ou de coller cette adresse dans votre navigateur) : https://safran.agriculture.rie.gouv.fr/account-management/asp-demandeurs/ux/#/account- $\underline{creation\text{-}confirmation?} \underline{redirectTo\text{=}https\%3A\%2F\%2Fsafran-}$ recette.agriculture.rie.gouv.fr%2Faides%2F%23%2Fasp%2Fconnecte%2FF_FNR_PROTEC_x2 %2Fdepot%2Fsimple%3Ftheme%3DSafran MASA&jwtKey=jwt-asp-portail-depot-demandeaides&footer=https%3A%2F%2Fsafranrecette.agriculture.rie.gouv.fr%2Faides%2F%23%2Fasp%2Faccessibilite%2CAccessibilit%C3% A9%20%3A%20partiellement%20conforme%2C_self%3Bhttps%3A%2F%2Fsafranrecette.agriculture.rie.gouv.fr%2Faides%2F%23%2Fasp%2Fmentionslegales%2CMentions%20l%C3%A9gales%2C_self%3Bhttps%3A%2F%2Fsafranrecette.agriculture.rie.gouv.fr%2Faides%2F%23%2Fasp%2Fdonnees- $\underline{personnelles\%2CDonn\%C3\%A9es\%20personnelles\%2C_self\&username=claire.thieriot3\&toketales with a self-based s$ en=63b553d700476700072d4504.dto%2BT9xNQ0QniYd5qpSkiThKGOfxByi7C498J97ea0A Attention, ce lien est valable pour une durée de 24 heures maximum. Au-delà de ce délai, vous devrez recommencer la procédure sur le site https://safran.agriculture.rie.gouv.fr/aides/#/asp/. Cordialement. SAFRAN

En cliquant sur ce lien, votre compte sera automatiquement activé :



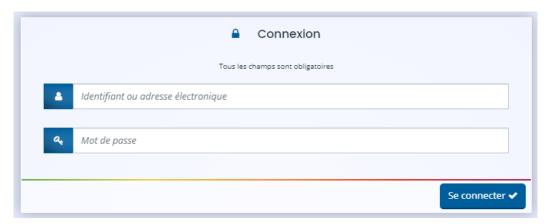
Si toutefois, vous avez déjà créé un compte avec soit le même identifiant, soit la même adresse électronique, un message d'erreur s'affichera :



Vous pouvez ensuite vous connecter en cliquant sur

Écran de connexion 🔊

Et utiliser vos identifiants et mot de passe créés précédemment :



Vous êtes désormais connecté(e) à votre espace personnel sur Safran.

Ce site est optimisé sur les navigateurs Internet suivants : Microsoft Edge, Firefox, Google Chrome. Tandis que des dysfonctionnements se produisent très souvent avec le navigateur Internet Explorer.



<u>Attention</u>: une déconnexion automatique se produit en cas de non utilisation de plus de 45 minutes. Il faut bien penser à enregistrer vos saisies sur chaque écran afin de ne pas les perdre.

2. Connexion via FranceConnect



FranceConnect est la solution de l'État pour faciliter la connexion à vos services et démarches en ligne. Il permet d'accéder à plus de 1400 services en utilisant un compte et un mot de passe que vous possédez déjà.

Plutôt que de créer un compte dans Safran, il est possible de se connecter via FranceConnect via un compte que vous possédez déjà. Au choix : le compte impots.gouv.fr, ameli.fr, l'Identité Numérique La Poste, MobileConnect et moi, msa.fr et Yris.

Sur la page de connexion, cliquer sur le bouton « S'identifier avec FranceConnect » :



Il faut choisir un compte que vous connaissez par ceux disponibles :



FranceConnect vous redirige vers la page de connexion pour rentrer vos identifiants :

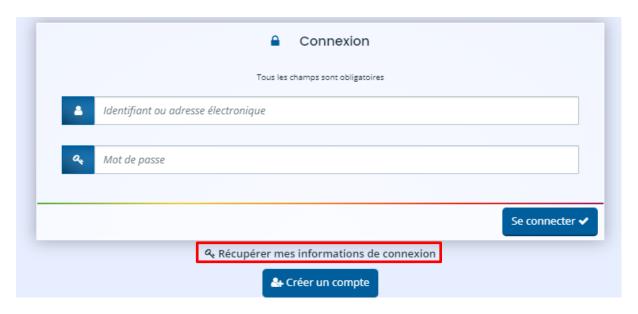


FranceConnect vous confirme que la connexion est établie! Il ne vous reste plus qu'à cliquer pour accéder à votre espace et poursuivre votre démarche.



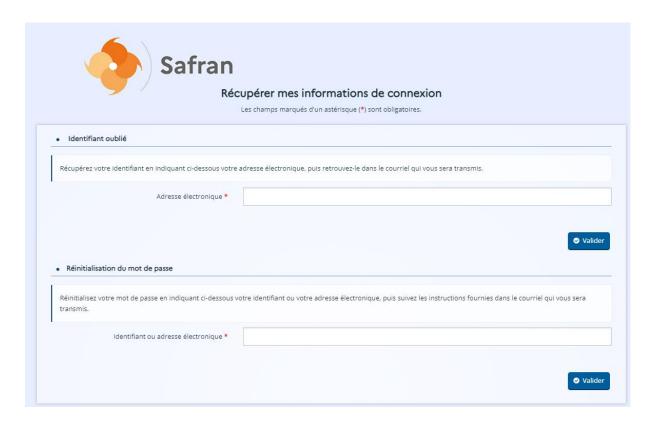
III. Identifiant ou mot de passe oublié

Lorsque vous êtes sur l'écran de connexion, il faut cliquer sur « Récupérer mes informations de connexion ».

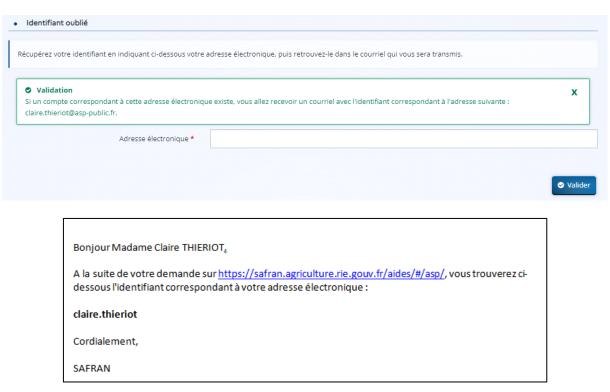


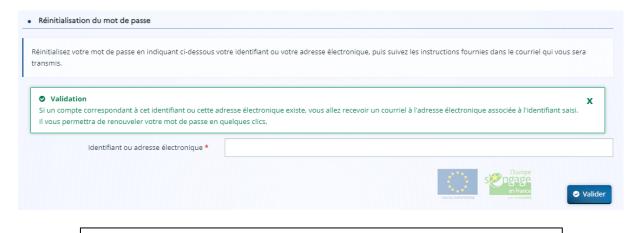
Vous pouvez alors:

- Soit modifier votre identifiant
- Soit réinitialiser votre mail de passe



Dans les deux cas, vous devez saisir votre adresse électronique et cliquer sur « Valider ». Un mail vous sera envoyé :





Bonjour Madame Claire THIERIOT,

Vous avez souhaité renouveler votre mot de passe pour accéder à votre espace personnel sur l'espace de la collectivité'. Pour cela, veuillez cliquer sur le lien ci-dessous (ou le recopier dans votre navigateur).

https://safran.agriculture.rie.gouv.fr/account-management/asp-demandeurs/ux/#/account-reset-password?redirectTo=https%3A%2F%2Fsafran-

 $\underline{recette.agriculture.rie.gouv.fr\%2Faides\%2F\%23\%2Fasp\%2Fconnecte\%2Ftiers-selection\&jwtKey=jwt-asp-portail-depot-demande-aides\&footer=https\%3A\%2F\%2Fsafran-$

recette.agriculture.rie.gouv.fr%2Faides%2F%23%2Fasp%2Faccessibilite%2CAccessibilit%C3%A9%20%3A%20partiellement%20conforme%2C_self%3Bhttps%3A%2F%2Fsafran-

recette.agriculture.rie.gouv.fr%2Faides%2F%23%2Fasp%2Fmentions-

legales%2CMentions%20l%C3%A9gales%2C_self%3Bhttps%3A%2F%2Fsafran-

recette.agriculture.rie.gouv.fr%2Faides%2F%23%2Fasp%2Fdonnees-

 $\underline{personnelles\%2CDonn\%C3\%A9es\%20personnelles\%2C} \underline{self\&username=claire.thieriot\&token=63b54} \underline{db300476700072d44da.atlpknLzvDVa7Q3jX4\%2BL8K6xV1qv0kR\%2FkG93hf1YLFQ} \underline{self\&username=claire.thieriot\&token=63b54} \underline{db300476700072d44da.atlpknLzvDVa7Q3jX4\%2BL8K6xV1qv0kR\%2FkG93hf1YLFQ} \underline{self\&username=claire.thieriot\&token=63b54} \underline{self\&u$

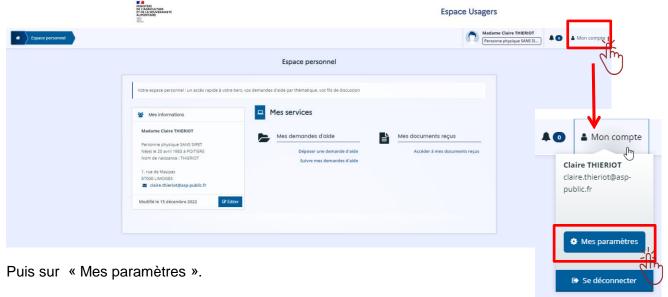
Attention, ce lien est valable pour une durée de 24 heures. Au-delà, vous devrez recommencer la procédure sur le site https://safran.agriculture.rie.gouv.fr/aides/#/asp/.

Cordialement,

SAFRAN

IV. Accès aux paramètres du compte

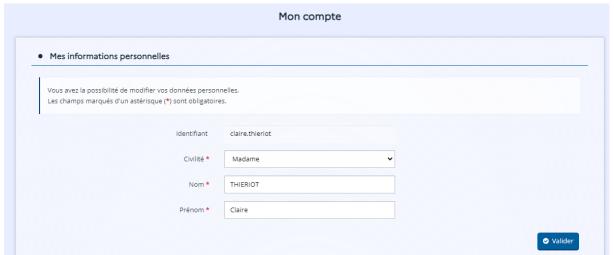
Si vous souhaitez modifier vos informations personnelles, vous pouvez accéder aux paramètres de votre compte en cliquant sur « Mon compte » :



Une nouvelle page s'ouvre vous donnant accès à 3 sections :

- « Mes informations personnelles »
- « Modifier mon adresse électronique »
- « Modifier mon mot de passe »

V. <u>Mes informations personnelles</u>

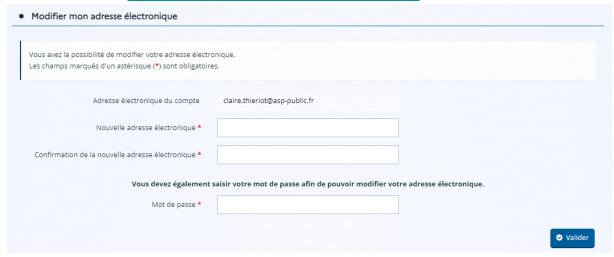


Vous avez la possibilité de modifier vos informations personnelles : Civilité, Nom et/ou prénom.



<u>Attention</u>: une fois que votre compte est créé, il est impossible de modifier votre identifiant. Tous les champs possédant un * sont des champs obligatoires.

1. Modifier mon adresse électronique



Dans cette section, vous pouvez modifier votre adresse mail de contact. Pour cela, vous devez renseigner une nouvelle adresse électronique puis confirmer cette nouvelle adresse.

Attention: pour modifier votre adresse électronique, vous devez saisir le mot de passe de votre compte. Tous les champs possédant un * sont des champs obligatoires.

2. Modifier mon mot de passe

Vous pouvez modifier ci-dessous votre mot de passe. Veillez à bien respecter les minuscules/majuscules			
Les champs marqués d'un astérisque (*) sont obligatoi	e.		
Mot de passe actuel *			
Nouveau mot de passe *			
Confirmation du nouveau mot de passe *			

Dans cette section, vous pouvez modifier votre mot de passe de connexion. Pour cela, vous devez renseigner un nouveau mot de passe puis confirmer ce nouveau mot de passe.

Attention: pour modifier votre mot de passe, vous devez saisir le mot de passe initial de votre compte. Tous les champs possédant un * sont des champs obligatoires.

VI. Choix du profil de connexion

Dès lors que vous aurez effectué une première démarche sur Safran, il vous sera demandé à chaque nouvelle connexion, avec quel profil vous souhaitez vous connecter afin que l'affichage dans votre espace personnel soit personnalisé.



Chaque profil (ou tiers) est présenté sous forme de vignette présentant les informations nécessaires à la sélection du bon profil.

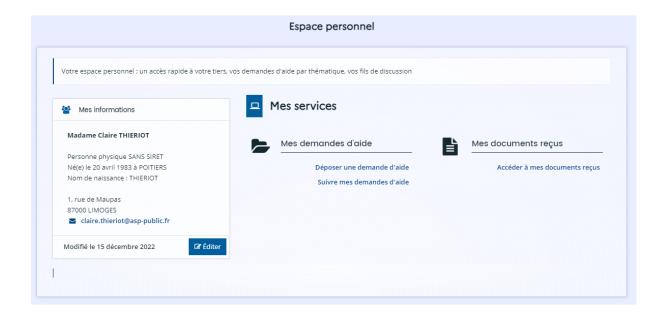
A partir de cet écran, vous pouvez mettre en avant les profils que vous désirez grâce au bouton « épingle » de chaque vignette. Ces profils seront affichés en tête de liste lors de votre prochaine connexion.



Dans le cas où vous êtes associé à beaucoup de tiers et qu'il existe plusieurs pages de profils, alors vous disposez d'un bouton « Voir plus de profils connus » pour afficher les profils suivants.

VII. <u>Espace personnel</u>

Une fois connecté, vous avez accès à votre espace personnel. Cet espace vous donne accès aux différentes fonctionnalités présentes dans Safran (déposer une demande d'aide, suivre une demande d'aide, ...



A tout moment, vous pouvez revenir à cet écran d'accueil, en cliquant sur



VIII. Modification des informations personnelles

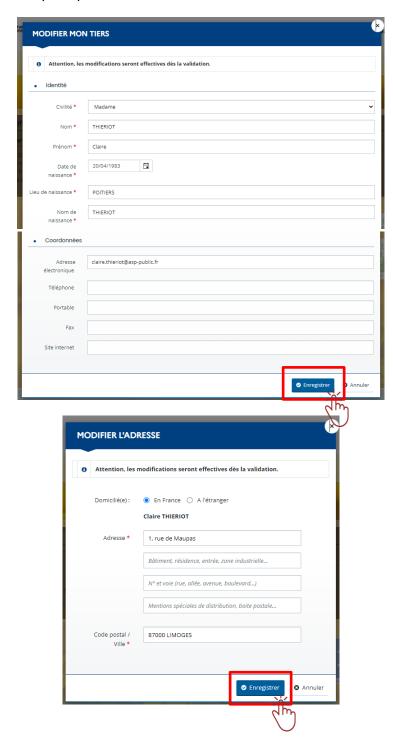
Vous pouvez modifier vos informations personnelles. Il faut cliquer sur « Editer ».



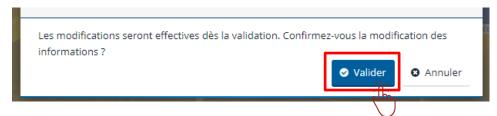


En cliquant sur 🖉 ou 🍱 , vous pouvez modifier :

- Votre identité et vos coordonnées
- Votre adresse principale



Une fois les modifications effectuées, vous devez cliquer sur « Enregistrer ». Un message de confirmation apparaîtra juste en dessous :



Le cas échéant, il faudra cliquer sur « Valider ».



Attention : tous les champs possédant un * sont des champs obligatoires.

1. Mes demandes d'aide



a. Déposer une demande d'aide

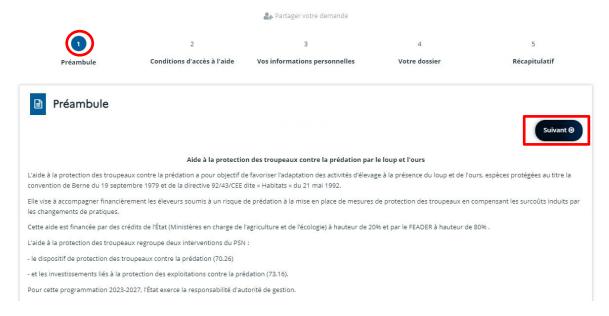
i. Les différentes étapes de votre demande d'aide

Tout au long de la saisie de votre demande, vous pouvez vous repérer à l'aide du fil d'Ariane présent en haut de la page. Un rond bleu met en évidence l'étape à laquelle vous êtes.



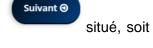
1. Préambule

TEST AEL PROTECTION DES TROUPEAUX : Préambule



Une fois que vous avez pris connaissance de cette présentation, vous avez la possibilité de

passer à l'étape suivante. Pour cela, il suffit de cliquer sur le bouton en haut du préambule, soit en bas de la page.





2. Conditions d'accès à l'aide



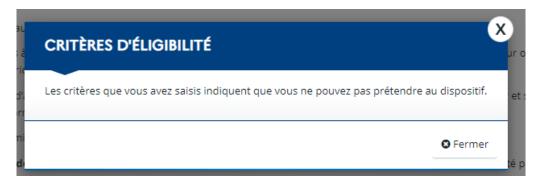
Cette seconde étape énumère les conditions d'éligibilité à remplir pour pouvoir prétendre à l'aide que vous avez choisi.

En bas de la page, il faut confirmer (ou non) que vous remplissez bien l'ensemble des critères énumérés juste avant. Il s'agit d'un champ obligatoire.



Une fois répondu à la question, vous devez cliquer sur « Suivant ».

Si vous avez répondu « Non », une fenêtre s'ouvre vous indiquant que vous ne pouvez pas prétendre au dispositif.



En cliquant sur « Fermer », la fenêtre se ferme et vous revenez à l'étape n°2, c'est-à-dire aux « Conditions d'accès à l'aide ».

Si vous avez répondu « Oui », vous pouvez alors à l'étape n°3 « Vos informations personnelles ».

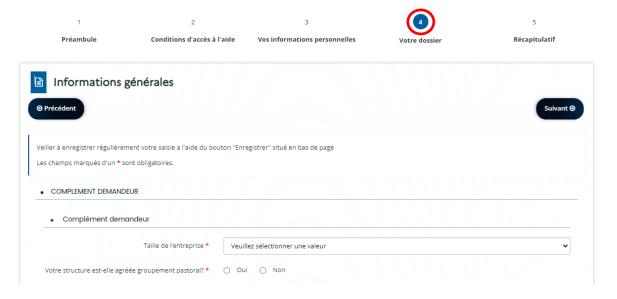
3. Vos informations personnelles



Pour modifier les informations, reportez-vous au chapitre ad hoc (VIII Modification des informations personnelles).

Si vous n'effectuez aucune modification, vous pouvez cliquer sur « Suivant ». Vous passerez ainsi à l'étape n°4.

4. Votre dossier



Tout au long de la saisie des « Informations générales », vous trouverez un accompagnement à la saisie pour vous aider.



Attention:

- Tous les champs possédant un * sont des champs obligatoires.

- Il est conseillé d'enregistrer régulièrement votre saisie afin de ne pas perdre les données renseignées. Pour se faire, vous devez descendre en bas de la page et





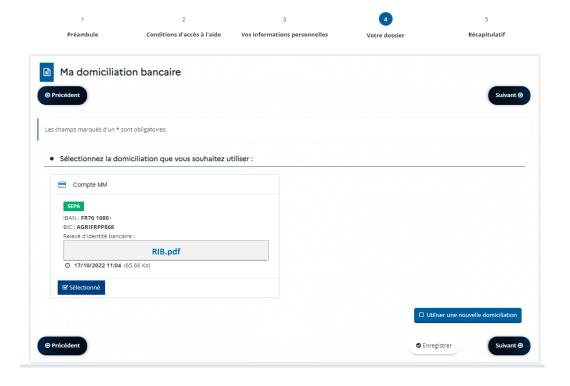
Une fois la totalité de renseignements complétée, vous pouvez cliquer sur « Suivant ». Si vous ne changez pas d'écran, cela indique que certains éléments ne sont pas renseignés. Vous devez donc parcourir la page et regarder où des messages écrits en rouge sont présents.



Une fois les différents éléments renseignés, le message d'alerte disparaît.

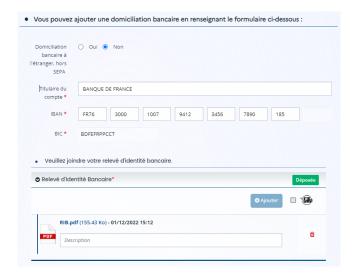
Une fois la totalité des éléments renseignés, il faut cliquer sur « Suivant ».

La page suivante concerne les éléments destinés au paiement de l'aide, à savoir la complétude de vos références bancaires, en format BIC/IBAN.



Si vous avez déjà saisi vos coordonnées bancaires pour un dossier, elle vous sera automatiquement proposée. Mais il est possible de choisir une nouvelle domiciliation en cliquant sur

Il faudra alors renseigner les différents champs.



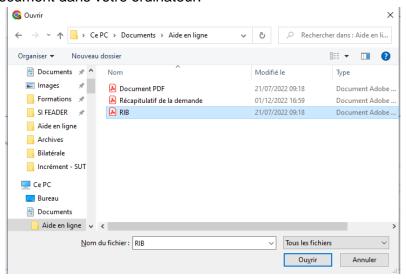
Attention:



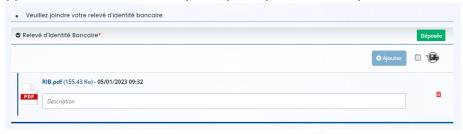
- Tous les champs possédant un * sont des champs obligatoires.
- Un contrôle d'unicité de la domiciliation bancaire vis-à-vis du tiers demandeur est appliqué. Vous ne pouvez pas créer une domiciliation bancaire si elle existe déjà sur le tiers demandeur.

Lors de la saisie de l'IBAN, un contrôle est effectué pour s'assurer de la validité de la saisie. Une fois l'IBAN saisi, le BIC est automatiquement renseigné.

Puis, vous devez obligatoirement ajouter en pièce justificative votre Relevé d'Identité Bancaire (RIB). Il faut cliquer sur OAjouter . Une fenêtre s'ouvre pour vous permettre de rechercher le document dans votre ordinateur.



Vous devez sélectionner et cliquer sur « Ouvrir ». Une fois la pièce justificative ajoutée, un indicateur apparaît sur votre écran indiquant que la pièce a été déposée.



Il est possible de supprimer la pièce justificative via l'icône a.

Si vous êtes dans l'impossibilité de rattacher une pièce informatique, vous avez la possibilité de transmettre le document par voie postale. Il suffit de cocher la case . Au survol de cette case, un message s'affiche :



Si vous n'effectuez aucune modification, vous pouvez cliquer sur « Suivant ». Vous passerez ainsi à l'écran des pièces justificatives.



Vous pouvez seulement déposer des documents avec les extensions suivantes: .pdf, .doc, .docx, .xls, .xlsx, .png, .jpg, .gif. Les pièces ne peuvent pas déposer la taille de 5 Mo.

En cliquant sur « Suivant », vous passez à l'étape n°5.

5. Récapitulatif

Il est possible de télécharger un récapitulatif des informations saisies en cliquant sur Récapitulatif des informations saisies

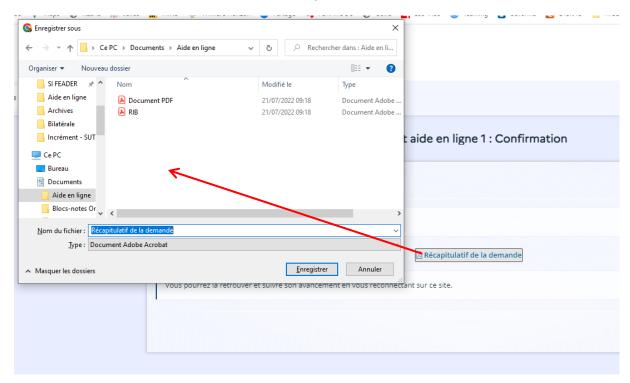
. Une nouvelle fenêtre s'ouvre dans laquelle il est possible d'imprimer l'ensemble des informations en cliquant sur Imprimer.

Une fois les engagements relus, vous devez cocher la case de déclaration sur l'honneur puis transmettre la demande via le bouton Transmettre.

Une nouvelle fenêtre s'ouvre pour confirmer que la demande a bien été transmise.



Un récapitulatif au format .pdf est alors disponible en téléchargement. Il faut cliquer sur Récapitulatif de la demande . Une fenêtre permettant l'enregistrement du fichier s'ouvre.



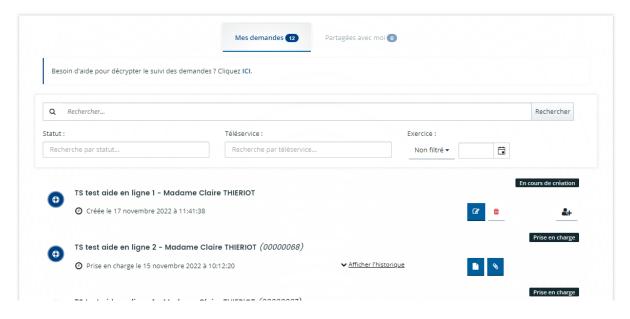
Il vous suffit de choisir le dossier ad hoc et de cliquer sur « Enregistrer ». Puis il faut cliquer sur « Terminer ». Vous serez alors rediriger sur votre espace personnel.

b. Suivre mes demandes d'aide

En cliquant sur « Suivre mes demandes d'aide » depuis la page d'accueil, vous pouvez :

- reprendre la saisie d'une demande en cours
- suivre vos demandes déjà déposées
- répondre aux compléments attendus par le service instructeur
- Suivre vos paiements ou effectuer une demande de paiement

Mes demandes d'aide



A tout moment, vous pouvez retrouver l'aide en ligne en cliquant sur :

Mes demandes d'aide



L'avancement de votre demande sera, dans l'ordre chronologique de traitement :



Les icônes de navigation sont les suivantes :

- Accéder à la demande : pour reprendre la saisie d'un dossier en cours Cette action n'est plus disponible lorsqu'une demande a été transmise.
- Suivi de la demande d'aide : consultation de l'ensemble des éléments de la demande (informations et documents déposés) et accès au contact Région dès que le dossier est pris en charge
- Pièces complémentaires : pour ajouter ou modifier un document déposé avec la demande

 Cette action est disponible sur sollicitation du service instructeur.
- Demande de compléments : Pour répondre à une sollicitation du service instructeur pour la modification de documents déposés dans une demande Cette action est disponible sur sollicitation du service instructeur.
- Contribution associée : pour compléter ou modifier une information saisie pendant le dépôt

 Cette action est disponible sur sollicitation du service instructeur.
- Dupliquer: permet de dupliquer un dossier pour une nouvelle demande

 Les informations sont modifiables et les documents déposés initialement ne sont
 pas repris.
- Supprimer : permet de supprimer une demande en cours Cette action n'est plus disponible lorsqu'une demande a été transmise.
- Demandes de paiement : Pour suivre vos paiements ou en faire la demande Selon les aides, les paiements sont déclenchés automatiquement par les services instructeurs ou nécessitent une demande avec des pièces justificatives
- Partager la demande : permet de partager une demande en cours de création à une ou plusieurs personnes afin qu'elles puissent aider à la complétude de cette dernière.

Cette action n'est disponible qu'à partir de l'étape « Vos informations personnelles ».

ii. Contribution pour modification

Pour une demande de contribution pour modification effectuée par le service instructeur,

l'icône apparaît dans l'écran de suivi des demandes. Lorsque vous cliquez dessus, la page suivante s'ouvre :

Contributions pour modifications



En cliquant sur , vous pouvez répondre à la demande de contribution du service instructeur. Vous serez alors directement rediriger vers votre demande si son statut le permet.

iii. Demande de complément

Pour une demande de compléments sur les pièces effectuée par le service instructeur,

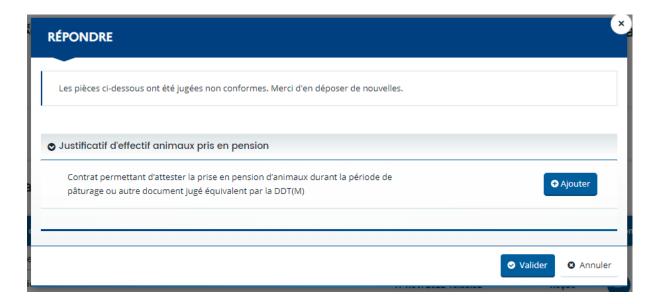
l'icône apparaît dans l'écran de suivi des demandes. Lorsque vous cliquez dessus, la page suivante s'ouvre :

Demandes de compléments pièces sur demande

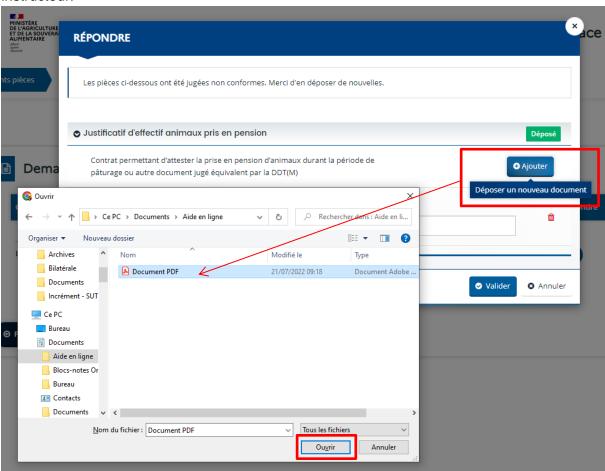


Il est possible de voir l'état de la demande : Reçue ou Envoyée.

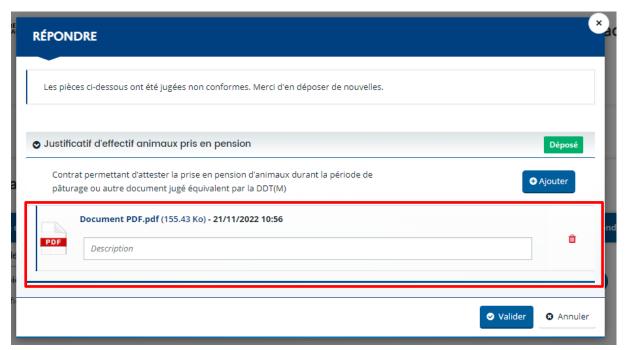
En cliquant sur , vous pouvez répondre à la demande de compléments sur les pièces du service instructeur, une nouvelle fenêtre s'ouvre :



Il suffit alors de cliquer sur « Ajouter » et ainsi sélectionner la pièce à transmettre au service instructeur.

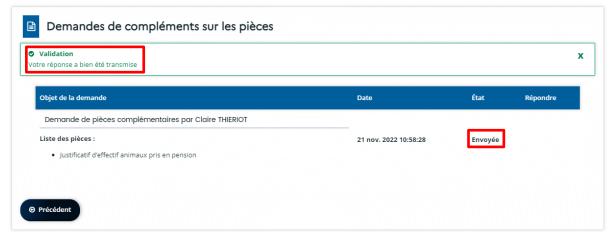


Une fois la pièce sélectionnée, il faut cliquer sur « Ouvrir ».



Une fois la pièce téléchargée, il est possible de vérifier si elle a bien été ajoutée. Puis de « Valider » l'ajout.

Une fois la pièce transmise, le statut de la demande passe à « Envoyée » et le message suivant apparaît : « Votre réponse a bien été transmise ».



iv. <u>Dupliquer une demande d'aide</u>

Dans le menu « Suivre mes demandes d'aide », vous disposez du bouton de duplication vous permettant de dupliquer la demande :

- pour une demande au statut « Prise en charge » ou supérieur
- si votre compte fait partie des comptes du tiers demandeur
- si le paramétrage de la duplication côté « Espace Usager » est actif sur le téléservice de la demande

Si vous cliquez sur le bouton de duplication , une nouvelle demande est créée au statut « En cours de création » en reprenant le maximum d'informations de la demande au moment de son dépôt initial.

A la création de la demande dupliquée, vous êtes redirigé vers le premier écran du workflow de dépôt de la demande et sur chaque écran du workflow, il a ensuite la possibilité, sur chaque écran de l'assistant, de modifier les informations récupérées de la demande dupliquée.

A noter, les documents de la demande ne sont pas dupliqués, vous devrez les déposer de nouveau ou utiliser le porte-documents du tiers.

v. Partager la demande

Il est possible de co-rédiger une demande avant de la transmettre au service instructeur. Pour se faire, il existe deux possibilités :

- A partir de l'écran de suivi des demandes, en cliquant sur l'icône
- En cours de rédaction de votre demande, à partir de l'étape n°3 « Vos informations

personnelles », en cliquant sur l'icône

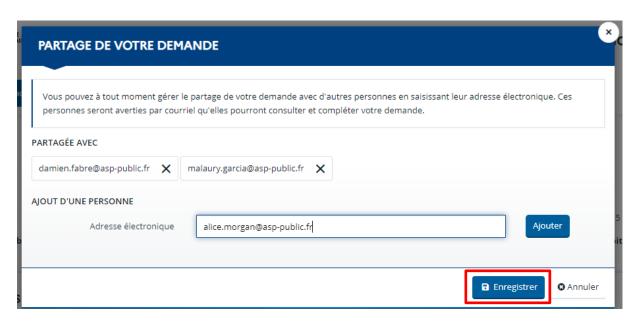
Pour les étapes n°1 et n°2, le bouton est grisé avec une mention « Le partage de la demande n'est pas possible à partir de cette étape ».



Lorsque vous cliquez sur l'un des deux icônes ci-dessus, une nouvelle fenêtre s'ouvre. Vous êtes invités à saisir l'adresse électronique de la personne que vous souhaitez solliciter.



Une fois l'adresse mail saisie, il suffit de cliquer sur « Ajouter ». Il est possible d'indiquer plusieurs personnes à partir de cette fenêtre.



Une fois l'ensemble des adresses électroniques saisies, il faut cliquer sur « Enregistrer ». Après avoir enregistré les adresses, une notification est envoyée aux destinataires.

Le demandeur peut à tout moment modifier la liste des adresses en retournant sur la modale pour en rajouter ou en retirer, en cliquant sur la petite croix.

Le partage est retiré aux usagers dans les cas suivants :

- Le demandeur a supprimé sa demande
- Le demandeur a transmis sa demande
- Le demandeur a manuellement retiré les usagers de la modale en cliquant sur la croix à côté de leur adresse électronique.

Les usagers reçoivent alors une notification pour courriel leur informant que la demande ne leur est plus partagée. Ils ne voient alors plus la demande dans l'onglet « Partagées avec moi ».

Il est possible de voir les personnes qui ont accès à la demande à l'aide de l'icône :



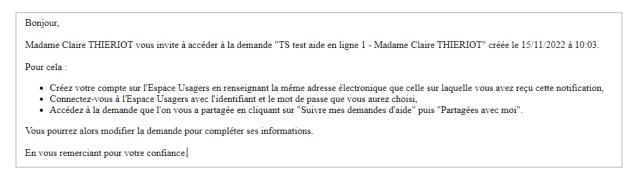
Le demandeur peut gérer le partage depuis la page de suivi des demandes à l'aide de

l'icône : ____. L'icône est modifié dès lors qu'il y a au moins un partage :





Lorsqu'une personne vous notifie par un partage de demande d'aide, vous recevez un mail.



Vous pouvez retrouver la demande qui vous a été partagée dans votre espace personne I :



La page de suivi a deux onglets :

- <u>Mes demandes</u> : onglet qui affiche toutes les demandes de l'usager connecté ainsi que celles transmises par les autres comptes de son tiers.
- Partagées avec moi : onglet qui liste toutes les demandes en cours de création, qui ont été partagées par le demandeur avec l'usager connecté. Si ce dernier n'a aucune demande qui lui a été partagée, l'onglet est grisé et inactif. L'onglet est affiché par défaut si l'usager connecté n'a que des demandes qu'on lui a partagées et aucune dans « Mes demandes ». Dans tous les autres cas, c'est « Mes demandes » qui s'affiche par défaut.

En cliquant sur « Partagées avec moi », une nouvelle fenêtre s'ouvre :



En cliquant sur:



: vous pouvez suivre la demande d'aide



: vous pouvez accéder à la demande d'aide

Vous pouvez y accéder uniquement si elle n'est pas déjà en cours de modification par un autre usager (que ce soit le demandeur lui-même ou un autre usager).

Il vous suffit de compléter la demande.



<u>Attention</u>: il est impossible pour un usager de transmettre une demande d'aide s'il n'est pas le demandeur. Le bouton transmettre est grisé et un message d'information apparaît en survolant le bouton.



Si la demande est en cours de modification, un message d'alerte apparaît en haut de l'écran :

La demande n'est plus accessible car elle est en cours de modification par l'usager : Malaury GARCIA.

Dans ce cas, vous êtes automatiquement basculé sur le « Récapitulatif de la demande ».